

Amélioration de la classe CECB si subventionné par l'Etat, mesure cantonale M-10

non cumulable avec les autres programmes

Majoration de la subvention cantonale pour tous les cas de figure de 20 %

Documents à fournir :

- le formulaire communal de demande de subvention énergie
- une copie du dossier de demande établi pour le canton et du dossier de plans
- en fin de procédure : une copie de la décision cantonale